

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Avis portant organisation de la mise à disposition sur la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Estrée

Objet de la mise à disposition

Par délibération n°2021-303 en date du 30 septembre 2021, de Monsieur le président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, il sera procédé à une mise à disposition du dossier portant sur la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Estrée, **du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus (soit pendant 33 jours) ;**

Consultation du dossier et modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

Le public pourra consulter le dossier mis à disposition et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Estrée (11 rue de la Course 62170 Estrée) aux jours et heures habituels d'ouverture au public du 25 octobre 2021 au 26 novembre 2021 inclus (soit pendant 33 jours) ;

Le public pourra également consulter les dossiers sur le site internet de la CA2BM (www.ca2bm.fr/urbanisme/les-procedures-en-cours ; www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public).

Un poste informatique sera mis à disposition des personnes qui souhaitent consulter les dossiers en mairie d'Estrée, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne pourra, sur sa demande adressée à la mairie d'Estrée et au siège de l'EPCL et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites par correspondance au Président de la CA2BM (11-13 place Gambetta – 62170 Montreuil-sur-Mer) du 25 octobre 2021 9h00 au 26 novembre 2021 inclus ;

Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse modificationplu@ca2bm.fr accessible depuis l'onglet du site de la CA2BM, dans la rubrique urbanisme dans la rubrique mise à disposition du public : www.ca2bm.fr/la-ca2bm/les-documents-publics/les-avis-de-mise-a-disposition-du-public. Un lien sera mis en place dans la rubrique urbanisme : <https://www.ca2bm.fr/urbanisme/les-documents-urbanisme/les-procedures-en-cours> ;

Modalités selon lesquelles le public pourra consulter les observations et propositions déposées par le public

Les observations et propositions formulées sur le site internet de la CA2BM seront consultables sur le site internet de la CA2BM et annexées, dans les meilleurs délais par la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, au registre. Le public est averti que les observations et propositions inscrites sur ces registres seront reportées sur le site de la CA2BM. L'anonymat n'est pas possible dans ce mode de consignation des observations.

Suites de la mise à disposition

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Président en dressera le bilan devant le conseil communautaire qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

En raison de la crise sanitaire, il est recommandé à tout est chacun de veiller au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête et de se munir d'un stylo. Il est rappelé que le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos.